



N° 26-05-53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 28 mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents : 24

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION
M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Samia BELKHIR - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT
Mme Anne LESUR - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUEAU
Mme Anne-Laure SIGWALD.

Absents : 5

M. Jimmy FERNANDES - M. Philippe HERCYK - M. Francis CHENIN - Mme Régine BULTEL
M. Daniel MEI

Pouvoirs : 5

M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLAME
M. Francis CHENIN pouvoir à Mme Myriam MARMECHE
Mme Régine BULTEL pouvoir à Mme Bouchra DERKAOU
M. Daniel MEI pouvoir à Mme Anne LESUR

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	21/05/2026
Date d'affichage	21/05/2026

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée AM n° 208 sise chemin de la Haie Barde

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU l'Arrêté ministériel (NOR : ECFE1636730A) du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, approuvé et révisé le 2 décembre 2024,

VU la proposition de cession reçue par la commune concernant la parcelle cadastrée AM n°208, située chemin de la Haie Barde,

VU l'accord des propriétaires sur le prix proposé par la commune,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-53-DE
N° 2026-05-53-DE
Date de réception en préfecture : 03/06/2026

VU l'avis de la commission des finances en date du 20 mai 2026,

CONSIDERANT que la consultation préalable du service chargé du Domaine est obligatoire pour les seules opérations d'acquisition immobilière dont la valeur est égale ou supérieure à 180 000 euros,

CONSIDERANT que l'opération envisagée porte sur un montant inférieur à ce seuil,

CONSIDERANT que cette parcelle, d'une superficie de 779 m², est classée en zone agricole,

CONSIDERANT que, au regard de sa localisation et de son classement, ce terrain présente un intérêt environnemental pour la commune,

CONSIDERANT que son acquisition s'inscrit dans la politique communale de préservation des espaces agricoles et dans les orientations de gestion foncière définies par le Plan Local d'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sergio ALBARELLO, adjoint au maire délégué à l'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : D'APPROUVER l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AM n°208, d'une superficie de 779 m², située chemin de la Haie Barde.

Article 2 : DE FIXER le prix d'acquisition à 779 € (sept cent soixante-dix-neuf euros) soit 1 € le mètre carré toutes indemnités confondues.

Article 3 : DE DESIGNER l'étude NEVEUX et LENOIR, notaires associés, pour l'établissement de l'acte de vente, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Publiée - Notifiée le 03/06/2026

Certifiée exécutoire par le Maire,

le 03/06/2026

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Ismène BERION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-53-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026